

## Compte rendu de la réunion du 27/09/2016

Présent pour l' UNSA : F. Blanchecotte, K. Cousin, M. Rizzo et O. Delacroix.

### - RAMA : primes 2017

Comptes prévisionnels RAMA à Fin aout 2016 :

Rappel des hausses nécessaires à la mise en conformité avec les contrats responsables. Et les hausses réellement effectuées :

Formule	Augmentation correspondant au surcoût estimé	Augmentation effective de la cotisation 2016	Garanties devant engendrer un surcoût
F1	+40%	+18%	Soins dentaires, prothèses dentaires, pharmacie 65%, forfait hospitalier et optique
F1 bis	+31%	+15%	Soins dentaires, forfait hospitalier et optique
F2	+3,0%	+3,0%	Forfait hospitalier et optique
F2 bis	+15,6%	+7,5%	Pharmacie 65%, forfait hospitalier et optique
F3	+1,5%	+1,5%	Forfait hospitalier et optique
F4	0%	0%	Aucune

Point ensuite sur les détails par formule qui font apparaître un déséquilibre sur deux formules

Comptes de résultats prévisionnels 2016 RAMA par formule en Millions d'€								
	F1	F1bis	F2	F2bis	F3	F4	F5	Total
<i>Primes brutes</i>	14,36	1,96	1,01	3,64	1,59	3,26	4,27	30,1
<i>Taxes (CMU &amp; TSCA)</i>	1,77	0,24	0,12	0,45	0,19	0,39	0,51	3,7
<b>Primes nettes</b>	12,59	1,72	0,89	3,20	1,39	2,87	3,76	26,4
<b>Frais de gestion</b>	1,15	0,16	0,08	0,29	0,13	0,26	0,34	2,4
<b>Sinistres</b>	12,78	1,59	0,75	2,74	1,11	2,44	3,80	25,2
<b>solde prévisionnel 2016</b>	-1,33	-0,03	0,06	0,17	0,16	0,17	-0,38	-1,2
<b>Provision pour égalisation</b>								9,5
<i>S/P 2016 net de taxes et frais</i>	111,6%	102,0%	93,0%	94,2%	87,2%	93,4%	111,2%	104,9%
<i>Rappel S/P 2015 net de taxes et frais</i>	94,9%	89,8%	84,6%	101,5%	76,7%	85,5%	105,2%	93,7%
<b>Effectifs 2016</b>	24 424	2 510	1 146	5 670	1 672	2 831	2 701	40 954
<b>Rappel Effectifs 2015</b>	24 268	2 862	1 299	4 441	1 775	3 277	2 441	40 363
<b>Evolution N/N-1</b>	0,64%	-12,3%	-11,8%	27,7%	-5,8%	-13,6%	10,7%	1,5%

La Formule 2 bis croît plus que les autres formules. Demande d'une OS d'avoir les âges moyens au sein des formules.

L'Optique et l'hospitalisation entraînent les hausses les plus fortes. En revanche les consultations médecins et spécialistes baissent de 8%. ( du fait du moindre nombre de médecins qui ont signés la convention assurance sociale) On peut en déduire une baisse des fréquentations des spécialistes ou bien une hausse du reste à charge pour les assurés. (Découverte à faire par le patient sur Ameli.fr)

La F 1 F 1 bis et F5 sont en déséquilibre

Remarque que la fréquentation médecin/ spécialiste ne baisse dans cette formule que de 1%

Demande d'avoir en données le nombre d'acte pour apprécier ou non les hausses/baisses par postes

Il est recommandé les hausses suivantes :

<b>Formule</b>	<b>Evolution pour la prime 2017 si l'on souhaite équilibrer chaque formule (sans prélèvement sur la PE)</b>
F1	+12 %
F1bis	+2,0 %
F2	0 %
F2bis	0 %
F3	0 %
F4	0 %
F5	+12 %

Les hausses préconisées permettent un équilibre comptable sans puiser dans la réserve pour égalisation. (Pour moyenne 9,5 millions)

Echanges sur les réserves pour égalisations, et les hausses préconisées :

Proposition d'une Os de hausse de 3-4% sur 3 ans pour arriver au S/P de 0 à horizon 2020 pour la F1.

Interrogation d'une OS sur les conséquences sur les sur complémentaires en lien avec la formule F1

UNSA trouve période d'observation trop courte pour en tirer des conséquences à long terme (lissage va se faire sur optique notamment) Reconnaît qu'un coup de pouce est nécessaire sur les formules F1 et F5 :(5-6% F5 et 2-3% F1). Fait remarquer que B2V devrait avoir une politique d'investissement responsable pour assurer la qualité de service aux assurés.

## - CREPSA Action sociale : conditions de prise en charge des primes RAMA

Les chiffres clés 2016 :

### Au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :



▶ <b>Nombre d'assurés RAMA</b>	<b>34 600 contrats souscrits</b> <b>40 900 assurés tous ayants-droit</b>															
▶ <b>Montant annuel des primes</b>	<b>591 € (F1) à 1 590 € (F5)</b>															
▶ <b>Montant de la QPFS</b>	<b>252 €/an</b>															
▶ <b>QPFS</b>	<b>2 603 bénéficiaires</b> (dont 1 073 à titre dérogatoire en application de l'avenant du 5 octobre 2015 ; voir ci-après)															
– <b>Répartition QPFS par formule</b>	<table><tr><td>Formule 1</td><td>1 600</td><td rowspan="6">} 2 603</td></tr><tr><td>Formule 1 bis</td><td>233</td></tr><tr><td>Formule 2</td><td>107</td></tr><tr><td>Formule 2 bis</td><td>235</td></tr><tr><td>Formule 3</td><td>103</td></tr><tr><td>Formule 4</td><td>223</td></tr><tr><td>Formule 5</td><td>102</td></tr></table>	Formule 1	1 600	} 2 603	Formule 1 bis	233	Formule 2	107	Formule 2 bis	235	Formule 3	103	Formule 4	223	Formule 5	102
Formule 1	1 600	} 2 603														
Formule 1 bis	233															
Formule 2	107															
Formule 2 bis	235															
Formule 3	103															
Formule 4	223															
Formule 5	102															
▶ <b>Charge annuelle</b>	<b>670 K€</b> (budget selon accord du 8/12/2014 = 750 K€)															

Proposition B2V :

## **Evolutions envisageables au 1<sup>er</sup> janvier 2017**



### **1) Confirmer les 3 conditions actualisées par l'avenant du 5 octobre 2015 (seuil du RFR)**

**1 530 bénéficiaires (environ)**  
**Charge annuelle estimée = 400 K€**

### **2) La diminution budgétaire liée au 1) (soit 350 K€) pourrait être employée à des prestations sociales réservées aux assurés RAMA.**

- Exemple : dans le cadre de l'axe « Prévention » de l'accord du 8 décembre 2014, le Conseil d'Administration de la CREPSA Action sociale a mis en place une prise en charge des frais de prothèses auditives non remboursés par les assurances maladies (budget de 50 K€) ; à ce jour, une centaine de demandes sont en cours .

### **3) Assouplir les conditions d'accès aux QPFS par la suppression du critère des 20 ans de carrière :**

- **La condition de ressources deviendrait alors le critère prépondérant,**
- **1 230 assurés RAMA, disposant de revenus modestes et ayant achevé leur carrière dans l'assurance (sans réunir 20 ans de carrière), sont potentiellement concernés,**
- **Le nombre de bénéficiaires s'élèverait alors au total à environ 2 760 représentant une charge annuelle autour de 700 K€,**
- **Cette évolution permettrait par ailleurs d'anticiper les incertitudes sur les possibilités de gestion de données du futur Système d'Information Retraite (SI centralisé d'ici à 2019).**

L'Unsa propose de partir sur un mix avec la proposition 2 (aides aux appareillages) plus hausse de l'aide apporté aux bénéficiaires ( entre 3 et 6% selon la hausse décidée) et hausse du nombre de bénéficiaires en partant sur 15-10 ans d'ancienneté en lieu et place des 20 ans.

Certaines Os souhaitent maintenir les allocataires actuels peu importe les revenus.

B2V précise qu'il est possible de faire du cas par cas en présentant les dossiers en action sociale.

En conclusion, il sera précisé dans l'Avenant le maintien du groupe fermé, déjà prolongé l'an passé.

Les négociations sur les axes d'actions sociales de CREPSA Action Sociale reprendront début 2017

Nous informons que pour nous ce n'est plus de l'action sociale, que ce n'est pas en une négociation que nous aurions pu faire des propositions permettant de trouver une vraie solution sociale. C'est pourquoi nous ne signerons pas l'avenant en question.